

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION DE PROCÉDER À DES INVESTISSEMENTS DANS LE
BUT DE RECONFIGURER LE RÉSEAU DE GAZIFÈRE INC. À L'INTERSECTION DES BOULEVARDS
MONCLAIR ET SAINT-JOSEPH (PROJET MONTCLAIR)**

INTRODUCTION

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 1;
 - (ii) Dossier R-3924-2015, phase 4, pièce [B-0251](#).

Préambule :

- (i) Gazifère précise ce qui suit :

« Le 26 janvier 2017, la ville de Gatineau convoqua Gazifère Inc. (« Gazifère ») à une réunion pour l'informer de leur projet d'investissement pour la réfection d'une partie du boulevard Saint-Joseph à Gatineau. Il a alors été jugé propice de procéder à des interventions sur le réseau gazier de Gazifère dans plusieurs secteurs de ce boulevard. Certaines de ces interventions découlaient de l'identification préliminaire de conflits entre les plans de la ville de Gatineau et les conduites existantes du réseau gazier de Gazifère. D'autres interventions visaient plutôt à procéder à une remise aux normes, ou une reconfiguration du réseau gazier pour faciliter et optimiser les travaux d'entretien et interventions potentielles futures. De son propre chef, Gazifère a donc décidé d'aller de l'avant avec des travaux, sans qu'il n'y ait eu de demandes spécifiques de la part de la Ville de Gatineau. Ainsi, ces travaux ne font pas partie de l'entente entre la ville de Gatineau et Gazifère en ce qui concerne les relocalisations.

[...]

Lors de la première intervention, plusieurs embûches ont été rencontrées : excavation dans du sol contaminé, découverte d'anciennes rails de tramway, changement de point de raccordement dû à la découverte de composantes non identifiées dans les vieux registres, ainsi que croisement d'infrastructures électriques et d'aqueducs à des profondeurs non standards. De plus, durant l'exécution des travaux, la Ville a manifesté certaines inquiétudes quant à l'impact des excavations sur les réseaux d'aqueducs et d'égouts et imposé certaines restrictions visant à limiter les activités de construction à proximité de ses infrastructures. Le Projet a donc dû être scindé en deux phases afin de permettre à la Ville de procéder à une partie de ses travaux et à l'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire pour permettre à Gazifère de réaliser l'entièreté du Projet sans risque pour les travailleurs, le public et les infrastructures de la Ville. » [nous soulignons]

- (ii) Entente entre la ville de Gatineau et Gazifère Inc. signée le 5 novembre 2014.

Demandes :

- 1.1 Outre le fait que certaines interventions découlaient de l'identification préliminaire de conflits entre les plans de la ville de Gatineau et les conduites existantes du réseau gazier de

Gazifère, veuillez justifier de façon plus précise chacune des interventions sur le réseau gazier dans plusieurs secteurs du boulevard Saint-Joseph.

- 1.2 Veuillez expliquer pourquoi les coûts des interventions sur le réseau gazier dans plusieurs secteurs du boulevard Saint-Joseph n'ont pas fait l'objet de l'Entente avec la ville de Gatineau (clause 2 de la référence (ii)) puisque certaines d'entre elles découlaient de l'identification préliminaire de conflits entre les plans de la ville de Gatineau et les conduites existantes du réseau gazier de Gazifère.
- 1.3 Veuillez expliquer le contexte d'application de la clause 2d de la référence (ii) (localisation X, Y, Z) et veuillez indiquer si cette clause aurait pu initialement être appliquée en raison des conflits entre les plans de la ville de Gatineau et les conduites existantes du réseau gazier de Gazifère.
- 1.4 Veuillez indiquer si la réfection du boulevard Saint-Joseph par la ville de Gatineau nécessitait des modifications aux infrastructures de Gazifère. Le cas échéant, veuillez élaborer sur les raisons pour lesquelles les coûts du projet sont exclus de l'Entente avec la ville de Gatineau.
- 1.5 Veuillez fournir les durées de vie restantes des installations visées par les travaux et veuillez élaborer sur la nécessité de les effectuer à ce moment-ci.

2. **Référence :** Pièce [B-0006](#), p. 1.

Préambule :

« Le Projet a donc dû être scindé en deux phases afin de permettre à la Ville de procéder à une partie de ses travaux et à l'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire pour permettre à Gazifère de réaliser l'entièreté du Projet sans risque pour les travailleurs, le public et les infrastructures de la Ville. » [nous soulignons]

Demande :

- 2.1 Veuillez confirmer que le coût relié à l'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire est déboursé par la ville de Gatineau. Veuillez expliquer.

DESCRIPTION DU PROJET

3. Référence : Pièce [B-0006](#), p. 4.

Préambule :

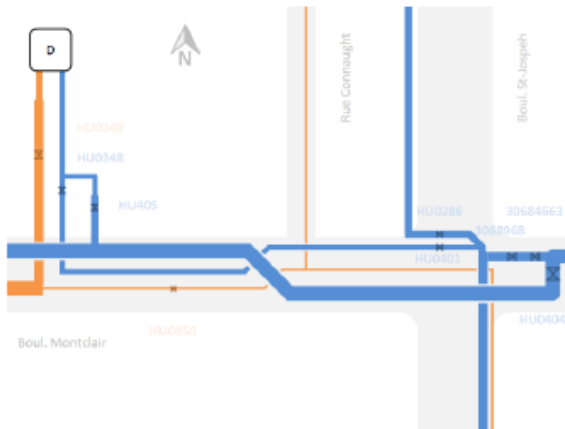


Figure 1 : État initial de l'intersection

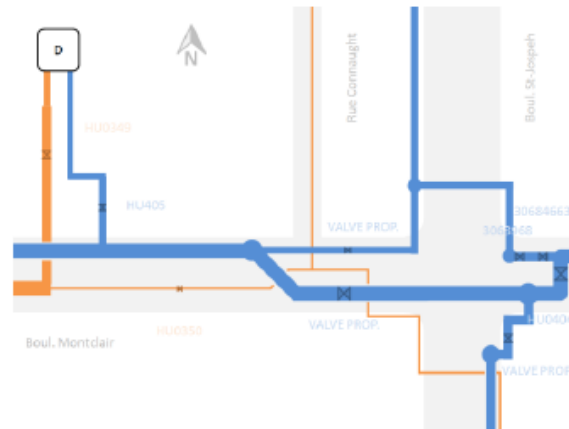


Figure 2 : État final de l'intersection

« Le Projet est constitué de sept étapes :

1. Abandonner la conduite HP DN 100 (NPS 4) longeant le boulevard Montclair.
2. Raccorder la conduite HP DN 200 (NPS 8) à la conduite HP DN 150 (NPS 6) au nord de l'intersection des boulevards.
3. Raccorder la conduite HP NPS 6 à la conduite HP NPS 12 en longeant le coin nord-ouest de l'intersection.
4. Installer une valve sur la conduite HP NPS 12.
5. Déplacer la conduite IP NPS 2 au coin sud-ouest de l'intersection.
6. Raccorder la conduite HP NPS 8 à la conduite HP NPS 12, incluant une valve, en longeant le coin sud-est de l'intersection.
7. Abandonner les conduites restantes HP NPS 4, NPS 6 et NPS 8 ainsi que les valves restantes dans l'intersection. »

Demandes :

- 3.1 Veuillez déposer les figures 1 et 2 avec les descriptions plus foncées et plus compréhensibles (par ex. : HU0348). Veuillez faire le lien avec les sept étapes (par ex : HP DN (NPS)).
- 3.2 Veuillez indiquer les étapes du projet initial.

3.3 Veuillez distinguer chacune des étapes du projet final, parmi les 7 étapes, afférentes à la phase 1 et celles de la phase 2. Veuillez expliquer.

COÛTS DU PROJET

4. **Référence :** Pièce [B-0006](#), p. 6 et 7.

Préambule :

À partir des données présentées à la référence, la Régie a préparé le tableau suivant :

(en \$)	Phase 1	Phase 2	Total		Coûts initiaux	Écarts	
	Réels	Prévus				\$	%
Planification	13 269	6 400	19 669	1,8%			
Consultants (circulation, environnement, etc.)	45 788	23 300	69 088	6,3%			
Entrepreneur général (main d'œuvre, équipement et sous-traitants)	409 441	371 657	781 098	70,8%			
Matériel	32 232	21 276	53 508	4,9%			
Autres entrepreneurs	12 800	10 000	22 800	2,1%			
Main d'œuvre interne	18 346	42 500	60 846	5,5%			
Réfection	25 489	0	25 489	2,3%			
Contingence		70 061	70 061	6,4%			
Total	557 365	545 194	1 102 559	100,0%	434 000	668 559	154,0%

Demandes :

- 4.1 Veuillez compléter le tableau présenté au préambule, en fournissant les composantes des coûts initiaux. Veuillez expliquer les écarts pour chacune des composantes entre les coûts du Projet et les coûts initiaux.
- 4.2 La rubrique « Entrepreneur général » représente 70,8 % des coûts du Projet. Veuillez déposer un tableau dans lequel les coûts de chacune des composantes de la rubrique « Entrepreneur général » sont ventilés pour la phase 1 (409 441 \$), la phase 2 (371 657 \$) et pour les coûts initiaux. Veuillez également expliquer les écarts pour chacune des composantes entre les coûts du Projet et les coûts initiaux.
- 4.3 Veuillez quantifier et expliquer les coûts en surtemps de la phase 1 et de la phase 2, le cas échéant.

- 5. Références :** (i) Pièce [B-0006](#), p. 7;
(ii) Dossier R-4004-2017, pièce [B-0018](#), p. 8 et p. 10.

Préambule :

(i) Les coûts prévus de la phase 2 du projet se chiffrent à 475 133 \$ auxquels s'ajoute une contingence de 70 061 \$. Cette contingence représente 14,7 % des coûts du projet : $14,7 \% = 70\,061 \$ \div 475\,133 \$$.

(ii) Les coûts ajustés du projet Le Plateau – Phase 51 s'élèvent à 653 336 \$. Ces coûts incluent une contingence de 52 000 \$. Les coûts ajustés excluant la contingence se chiffrent à 601 336 \$. La contingence représente 8,6 % des coûts du projet : $8,6 \% = 52\,000 \$ \div 601\,336 \$$.

Demandes :

- 5.1 Veuillez préciser les critères servant à la détermination de la contingence lors de l'établissement du budget d'un projet.
- 5.2 Veuillez expliquer la hauteur de 14,7 % pour les frais de contingence de la phase 2.
- 5.3 Veuillez qualifier le risque de dépassement des coûts pour chacune des activités de la phase 2.
- 5.4 Veuillez expliquer pourquoi les coûts de la phase 2 n'incluent pas des intérêts.

IMPACT SUR LES TARIFS ET ANALYSE DE SENSIBILITÉ

- 6. Références :** (i) Pièce [B-0006](#), p. 7;
(ii) Pièce [B-0006](#), p. 1.

Préambule :

(i) « La pièce GI-1, documents 2 et 2.1, présente une analyse financière du Projet basée sur les paramètres financiers approuvés par la Régie dans la décision D-2017-028. »

(ii) « D'autres interventions visaient plutôt à procéder à une remise aux normes, ou une reconfiguration du réseau gazier pour faciliter et optimiser les travaux d'entretien et interventions potentielles futures. »

Demande :

- 6.1 Veuillez quantifier l'impact de l'optimisation des travaux d'entretien et interventions potentielles futures sur l'analyse financière du Projet. Veuillez déposer la pièce révisée GI-1, documents 2 et 2.1 (pièces [B-0007](#) et [B-0008](#)).

CALENDRIER PROJETÉ

7. **Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 2;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 7;
 - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 8.

Préambule :

(i) « Suivant l'achèvement des travaux exécutés en 2017, l'analyse des coûts du projet a démontré que les coûts de la première phase avaient dépassés le montant prescrit de 0,450 M\$, au-delà duquel une autorisation préalable de la Régie de l'énergie (la « Régie ») est requise. Les coûts de la première phase se sont élevés à 0,557 M\$ et le coût de la deuxième phase sont maintenant évalués à 0,545 M\$, pour un total de 1,102 M\$. »

(ii) « Étant donné l'aspect particulier du Projet et le fait que la première phase est complétée et intégrée à la base de tarification en 2017, Gazifère ne demande pas de compte de frais reportés à l'égard de cette portion du Projet. Par ailleurs, en ce qui a trait à la phase 2, ces dépenses n'étaient pas prévues dans le budget en capital du dossier tarifaire 2018 (R-4003-2017). Par incidence, Gazifère demande la création d'un compte de frais reportés pour cette portion du projet, dont le solde sera intégré à la base tarifaire au 1er janvier 2019. »

(iii) Gazifère présente le calendrier projeté au tableau suivant :

Activités	Début	Fin
Planification	Février 2017	Mi-mai 2017
Exécution des travaux – Phase 1	Fin mai 2017	Fin juin 2017
Dépôt à la Régie	Mai 2018	Août 2018
Exécution des travaux – Phase 2	Septembre 2018	Septembre 2018

Demandes :

- 7.1 La Régie note que la fin de l'exécution de la Phase 1 a été complétée à la fin juin 2017, au montant de 0,557 M\$ soit une hausse de 0,123 M\$ (22 %) par rapport aux coûts initiaux. Veuillez expliquer pourquoi Gazifère n'a pas informé la Régie du dépassement de plus de 15 % du coût du Projet lors du dépôt du 15 septembre 2017 du dossier R-4003-2017, phase 2.

- 7.2 La Régie note que Gazifère a déposé une demande en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* en mai 2018. Veuillez expliquer pourquoi Gazifère n'a pas informé la Régie du dépôt de la demande en vertu de l'article 73 relative au Projet Montclair lors du dépôt du 15 septembre 2017 du dossier R-4003-2017, phase 2.
- 7.3 Veuillez expliquer pourquoi Gazifère a attendu en mai 2018 pour déposer la demande d'autorisation du projet Monclair, incluant la phase 2. Sachant l'échéancier de la phase 2, veuillez justifier le dépôt du présent dossier environ dix mois après la fin de la phase 1.
- 7.4 Veuillez préciser à quelle date Gazifère s'est rendu compte que le projet devait être scindé en deux phases.
- 7.5 À la date où le projet a été scindé en deux phases, veuillez indiquer si des modifications à la planification initiale étaient requises. Le cas échéant, veuillez élaborer.

IMPACTS SUR LA FIABILITÉ DU RÉSEAU ET SUR LA QUALITÉ DE PRESTATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

8. Référence : Pièce [B-0006](#), p. 8.

Préambule :

« De plus, le repositionnement des valves à l'extérieur de l'intersection facilitera l'entretien et l'inspections annuelles des valves et diminuera donc les coûts associés à ces travaux »

Demandes :

- 8.1 Veuillez quantifier les économies annuelles découlant du repositionnement des valves à l'extérieur de l'intersection.
- 8.2 Veuillez indiquer si d'autres économies annuelles découlant des travaux ont été estimées et, le cas échéant, veuillez les décrire.